

CANTON	COMMUNE	DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	SECTION	N°	PARCELLE (m²)	TOTAL (m²)	TOTAL PAR TRONCON (m²)	LIEUDIT	NATURE CADASTRE	DATE ACQUISITION (+) = acte dans dossier)	OBSERVATIONS	CONVENTIONNEMENT
CHARLEVILLE MEZIERES 1	CLIRON	Lignes S.N.C.F. déclassées (plan n° 1) Section de TOURNES à AUVILLERS LES FORGES	C	328	946	8 185		La Truie	excédent	19/04/2004 (+)	Ancienne voie férée Charleville-Mézières - Hirson. Décision du 8 avril 2016 pour application du régime forestier sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF (communes de Rimogne, Harcy, Le Châtelet sur Sormonne, Trembloy les Rocroi, Sévigny la Forêt et Chilly).	
			C	334	265				excédent			
			C	344	6 974				plate forme			
	HAM LES MOINES		A	140	2 677	11 853		Reine des Terres la Presle la Presle	plate forme			excédent
			A	150	886				excédent			
			A	268	8 290				plate forme			
	HARCY		A	87	3 200	12 464		la rocaille blanc marais blanc marais la fosse aux bois la fosse aux bois la fosse aux bois	plate forme			excédent
			A	100	7 168				plate forme			excédent
			A	102	100				plate forme			plate forme
	LONNY		B	149	3 265	22 391		les quatre anges champ loup l'Ormeau les Echarmeaux derrière la Tour la Croisette derrière le calvaire	plate forme			plate forme
			B	152	3 740				excédent			excédent
			B	318	3 209				excédent			excédent
MURTIN ET BOGNY	B	322	3 481	32 166		monceau de pierres monceau de pierres l'Eronche l'Eronche les petits arbres le Mareau la Fondrie la Fondrie la Fondrie bois des veaux le Mareau	plate forme	excédent				
	B	324	1 905				plate forme	excédent				
	B	326	2 377				plate forme	excédent				
TOURNES	C	85	4 414	850		la gare	plate forme	plate forme				
	A	37	13				excédent	excédent				
	A	40	469				plate forme	plate forme				
CHILLY	A	41	7074	11 712		le gros chêne	excédent	excédent				
	A	43	199				excédent	excédent				
	A	60	8 110				plate forme	plate forme				
ETALLE	A	61	6 490	16 056		l'étang champagne la pierre Tally la pierre Tally l'étang champagne l'étang champagne la pierre Tally la pierre Tally	plate forme	excédent				
	A	84	1 024				excédent	excédent				
	A	89	3 120				plate forme	excédent				
LE CHATELET SUR SORMONNE	A	90	840	15 402		le blanc marais Mondigny Mondigny	excédent	excédent				
	A	136	4 734				excédent	excédent				
	A	228	93				plate forme	excédent				

CANTON	COMMUNE	DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	SECTION	N°	PARCELLE (m²)	TOTAL (m²)	TOTAL PAR TRONCON (m²)	LIEUDIT	NATURE CADASTRE	DATE ACQUISITION (+) = acte dans dossier)	OBSERVATIONS	CONVENTIONNEMENT
ROCROI	RIMOIGNE		A	7	12 021	53 753		blanc marais	plate forme	19/04/2004 (+)	Ancienne voie férée Charleville -Mézières - Hison. Décision du 8 avril 2016 pour application du régime forestier sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF (communes de Rimogne, Harcy, Le Châtelet sur Sormonne, Tremblois les Rocroi, Sévigny la Forêt et Chilly).	
			A	75	5 000			étang de Rosalnu	plate forme			
			A	359	100			blanc marais	excédent			
			A	524	7			blanc marais	excédent			
			A	569	74			blanc marais	plate forme			
			A	782	5 281			les Evys sous l'étang	plate forme			
			B	863	5 100			le grand pré	plate forme			
			B	892	462			le disque	excédent			
			B	893	6 020			le disque	plate forme			
			B	915	834			la poule noire	excédent			
ROCROI	RIMOIGNE		B	915	834	53 753		la Briqueletie	plate forme			
			B	985	9 760			la croix de Bogny	excédent			
			B	1004	107			la croix de Bogny	plate forme			
			B	1005	7 300			le treize deux	excédent			
			B	1010	360			le disque	excédent			
			B	1076	228			Cobaumont	excédent			
			B	1321	130			le grand pré	excédent			
			B	1535	136			le grand pré	excédent			
			B	1536	824			maison garde	excédent			
			B	1537	20			le grand pré	plate forme			
ROCROI	SEVIGNY LA FORET	Lignes S.N.C.F. déclassées Section de TOURNES à AUVILLERS LES FORGES (plan n° 1)	AB	3	793	25 137		les Evys de Colon	plate forme	19/04/2004 (+)	Ancienne voie férée Charleville -Mézières - Hison. Décision du 8 avril 2016 pour application du régime forestier sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF (communes de Rimogne, Harcy, Le Châtelet sur Sormonne, Tremblois les Rocroi, Sévigny la Forêt et Chilly).	Parcelles B266, B338, B330, B343p, B344, B341, B342 en convention avec l'Etat pour mesure compensatoires le 26/11/2013
			AB	7	77			les Evys de Colon	plate forme			
			AB	122	1 320			les Evys sous l'étang	plate forme			
			AC	153	13 153			la savonnerie	plate forme			
			AC	154	306			la savonnerie	excédent			
			AC	172	3 706			pont d'arrière eau	plate forme			
			AC	226	1 891			la savonnerie	plate forme			
			AD	295	3 891			le vinaigrier	plate forme			
			B	266	22 000			la réserve des Pothées	plate forme			
			B	307	5 113			la réserve des Pothées	plate forme			
ROCROI	SORMONNE		B	311	10 600	99 377		les Pothées	plate forme	19/04/2004 (+)	Ancienne voie férée Charleville -Mézières - Hison. Décision du 8 avril 2016 pour application du régime forestier sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF (communes de Rimogne, Harcy, Le Châtelet sur Sormonne, Tremblois les Rocroi, Sévigny la Forêt et Chilly).	Parcelles B266, B338, B330, B343p, B344, B341, B342 en convention avec l'Etat pour mesure compensatoires le 26/11/2013
			B	338	10 400			les Pothées	plate forme			
			B	342	3 600			les Pothées	plate forme			
			C	6	6 450			forêt des Pothées	plate forme			
			C	8	16 449			forêt des Pothées	plate forme			
			C	70	1 600			le chapitre	plate forme			
			C	71	80			le chapitre	jardin			
			C	72	12 350			le chapitre	sol			
			C	87	10 500			le chapitre	plate forme			
			C	534	235			le chapitre	excédent			
ROCROI	SORMONNE		A	21	74	44 293		saucette	excédent	19/04/2004 (+)	Ancienne voie férée Charleville -Mézières - Hison. Décision du 8 avril 2016 pour application du régime forestier sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF (communes de Rimogne, Harcy, Le Châtelet sur Sormonne, Tremblois les Rocroi, Sévigny la Forêt et Chilly).	parcelles touchées par l'aménagement lié à l'A 304 arrêté du 7 juin 2011 ordonnant l'opération d'aménagement foncier
			A	24	3 706			saucette	plate forme			
			A	25	68			le Hoy	excédent			
			A	30	213			le Hoy	excédent			
			A	35	172			le Hoy	excédent			
			A	45	326			le Hoy	excédent			
			A	52	601			le Hoy	excédent			
			A	53	3 977			le Hoy	excédent			
			A	68	152			les ronces	plate forme			
			A	69	8 644			les ronces	plate forme			
ROCROI	TREMBOIS LES ROCROI		A	70	187	12 669		les ronces	plate forme	19/04/2004 (+)	Ancienne voie férée Charleville -Mézières - Hison. Décision du 8 avril 2016 pour application du régime forestier sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF (communes de Rimogne, Harcy, Le Châtelet sur Sormonne, Tremblois les Rocroi, Sévigny la Forêt et Chilly).	parcelles touchées par l'aménagement lié à l'A 304 arrêté du 7 juin 2011 ordonnant l'opération d'aménagement foncier
			A	79	236			les ronces	plate forme			
			A	81	51			les ronces	excédent			
			A	105	1 095			le plisson	excédent			
			A	109	127			le chemin d'Harcy	plate forme			
			A	251	6 912			Gérard Champ	excédent			
			A	256	4 017			le chemin de Renwez	plate forme			
			A	260	3 406			Vilbaumont	plate forme			
			A	273	449			le Persin	excédent			
			A	276	41			le Persin	excédent			

CANTON	COMMUNE	DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	SECTION	N°	PARCELLE (m²)	TOTAL (m²)	TOTAL PAR TRONCON (m²)	LIEUDIT	NATURE CADASTRE	DATE ACQUISITION (+) = acte dans dossier)	OBSERVATIONS	CONVENTIONNEMENT
	AUVILLERS LES FORGES	Lignes S.N.C.F. déclassées Section de TOURNES à AUVILLERS LES FORGES (plan n° 1)	A	698	5 434	21 546		Mon Idée	plate forme		Ancienne voie férée Charleville -Mézières - Hirson. Décision du 8 avril 2016 pour application du régime forestier sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF (communes de Rimogne, Harcy, Le Châtelet sur Sormonne, Tremblois les Rocroi, Sévigny la Forêt et Chilly).	
			A	699	363			Mon Idée	plate forme			
			A	702	6 756			Mon Idée	quai			
			ZD	38	8 993			le fond des Rîezes	plate forme			
	ETEIGNERES		B	521	2 040	64 598	452 452	le champ de bataille	plate forme			
			B	531	8 550			bois de la demi-verge	plate forme			
			B	546	2 370			terres de la demi-verge	plate forme			
			B	567	5 830			terres Jean Rose	plate forme			
			B	614	193			terres Verget	excédent			
			B	615	8 065			terres du calvaire	plate forme			
	NEUVILLE LEZ BEAULIEU	Lignes SNCF déclassées Section de Auvillers les Forges à Saint Michel (plan n° 2)	B	616	157	2 170	2 170	terres du calvaire	excédent	30/04/1973		
			B	617	2 646			bois de la demi-verge	excédent			
			B	671	135			bois de la demi-verge	excédent			
			B	672	51			terre aux chats	excédent			
			C	85	36			terre aux chats	excédent			
			C	86	755			terre aux chats	excédent			
			C	87	3 720			clarondel	plate forme			
			C	140	45			clarondel	excédent			
			C	142	285			clarondel	excédent			
				GUE D'HOSSUS	ex VFIL Ligne TREMBLOIS LES ROCROI à La Frontière (plan n° 4)			B	143			
C	153	7 205				clarondel	excédent					
C	154	446				clarondel	plate forme					
C	159	257				clarondel	excédent					
C	161	1 484				grand Triot	excédent					
C	178	95				pré de la Taille	plate forme					
C	190	101				pré de la Taille	excédent					
C	222	37				Balinguet	excédent					
C	226	190				grande terre	excédent					
ROCROI	BOURG FIDELE					B	647	16 539	52		fosse aux poissons	excédent
			C	655	2 950	fosse aux poissons	plate forme					
ROCROI	NEUVILLE LEZ BEAULIEU	lignes SNCF déclassées Section de Auvillers les Forges à Saint Michel (plan n° 2)	B B B	486 488 517	421 559 190	2 170	2 170	terre des Fosses terre des Fosses le Pont d'Any	CD n° 20	30/04/1973		
	GUE D'HOSSUS		B	413	199	199	199	le petit Gué D'Hossus	chemin de fer	01/01/1975		
			BOURG FIDELE	14	52	52		les rîezes				terrains acquis avant 1956 et déclassés par décret du 30 octobre 1953
38	90											
45	578											
112	48											
			B	51	613							
				287	353							
				1 615	355							
				1 361	357							